



Commune de BONNEVAUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE BONNEVAUX (30)

Objet de l'enquête

Par arrêté du 14 octobre 2019, Madame le Maire de la commune de Bonnevaux a prescrit la mise en enquête publique unique du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement des eaux usées.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement des eaux usées se déroulera :

du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2019 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Bonnevaux, Le Village 30 450 BONNEVAUX.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- soit en format papier dans les locaux de la mairie de Bonnevaux, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, soit les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00,

- soit en format numérique à partir d'un poste informatique situé à la mairie de Bonnevaux, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, soit les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00,

- soit en format numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.bonnevaux.com

Le public pourra émettre ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier mis à disposition à la mairie de Bonnevaux, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, soit les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00,

- par courrier postal, à l'attention de Mr Yves HEBRARD – Commissaire-Enquêteur domicilié pour la circonstance en mairie de Bonnevaux,

- par courriel : elaborationPLUBonnevaux@gmail.com

- par voie orale directement au Commissaire-Enquêteur au cours de ses permanences en Mairie de Bonnevaux.

Les observations et propositions du public émises par voie écrite et voie électronique seront visibles sur le registre papier mis à disposition en Mairie de Bonnevaux ainsi que sur le site internet de la commune de Bonnevaux (www.bonnevaux.com).

Commissaire-enquêteur

L'enquête publique unique sera conduite par Mr Yves HEBRARD, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes, par décision n°E19000119/30 en date du 19 septembre 2019.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bonnevaux, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

- le mercredi 4 décembre 2019 de 9h00 à 12h00

- le vendredi 20 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

Autres modalités

Identités des personnes pouvant donner des informations : Mme Roseline BOUSSAC, maire de Bonnevaux (04 66 61 12 68).

Conditions de communication du dossier d'enquête : par voie dématérialisée en téléchargement sur le site internet : www.bonnevaux.com Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique sous format papier auprès de la commune de Bonnevaux, durant toute la durée de l'enquête.

Rapport de l'enquête publique

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables par toute personne :

- en version papier à la mairie de Bonnevaux, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, soit les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00,

- en version dématérialisée sur le site internet de la commune de Bonnevaux : www.bonnevaux.com

- durant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 20 décembre 2020.

Décision

A l'issue de l'enquête publique, Madame le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et en adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.